



APSAD - Protection mécanique contre le cambriolage

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par CNPP Cert

Délivré par :

CNPP Cert (certification)

accréditation n° 5-0547

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Equipements de protection mécanique contre le cambriolage. Prestations de service de pose, d'après-vente et d'intervention d'urgence.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certification de service délivrée aux entreprises réalisant des prestations de pose, d'après-vente et d'intervention d'urgence.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Audit de dossier par sondage
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associés : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui

Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel de certification C60.
Modalités de décision d'attribution	Comité particulier dans lequel tous les intérêts sont représentés (professionnels de la sécurité, assureurs, prescripteurs, donneurs d'ordre,...).
Durée de validité (en mois)	24
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com